Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507007-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/25-07007

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 10
Votants	= 12

RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2025

Sollicitation fonds de concours CLCL pour la création d'un espace multisports

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit-heures-trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRES, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Marie-Michelle LORGERÉ et Jérémy JAFFRÈS donnant respectivement procuration à Herveline CABON et Gérard LE GUEN.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Madame Renée GALL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la refonte de la salle omnisports, un projet de création d'un pôle multisports est proposé par les jeunes du CME-CMJ. Après étude par la municipalité et en concertation avec le CME/CMJ, des possibilités d'installation de cet espace, il apparaît que le terrain situé juste à côté de la salle Omnisports, soit le plus accessible pour la construction de ce pôle et son utilisation.

Cet espace multisports venant alors compléter l'usage de la salle omnisports par un usage en extérieur des activités sportives. Il permettrait un espace de jeux extérieur, utilisable par tous, un ensemble cohérant autour du sport et des loisirs, mais aussi un équipement sportif de proximité car proche du centre-ville, du collège et de l'école primaire, en facilitant les rencontres intergénérationnelles.

De surcroit il conforterait également les activités périscolaires proposées par l'association familles rurales dans le cadre de son Espace de Vie Sociale et de loisirs pour tous, les jeunes et les moins jeunes, en dehors des temps réservés.

Dans la conception, il est prévu un terrain multisports de 288m² disposant d'un terrain de handball, un city et de 2 paniers de basket, un terrain de basket 3X3, de divers mobiliers tel qu'une table de ping-pong, une table de jeux de société, des bancs

Monsieur le maire explique qu'un dispositif d'aide financière existe entre la communauté de communes de Lesneven Côte des légendes et ses communes membres. Toutefois pour bénéficier de ce dispositif de « fonds de concours », il doit être sollicité expressément, c'est pourquoi le conseil est interrogé sur la demande et le plan de financement ci-joint :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux		159 533 €	Financeur 1	
			Financeur 2	
			FC-TVA 16.404%	26 170 €
			Total financements publics	26 170 €
			Reste à charge de la commune	133 364 €
TOTAL DEPENSES	- €	159 533 €	TOTAL RECETTES	159 533 €

Limites du montant du fonds de concours	Montant maxi avant plafonnement
Montant maxi du F. de concours CLCL = 20 % du montant du projet	31 907 €
Montant maxi du F. de concours CLCL = 50 % du reste à charge avant FDC	66 682 €

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la commune pourrait bénéficier de l'accompagnement de la CLCL à hauteur de 31 907 €.

Le maire, rapporteur entendu.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507007-DE

Date de mise en ligne :

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de soutien auprès de la CLCL dans le cadre du dispositif Fonds de concours 2025-2026 à hauteur de 31 907 €,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À Guissény, le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

La secrétaire de séance,
Renée GALL